



**Procès-Verbal**  
**Mardi 09 mai à 19h 15**

Date de la convocation :  
05 mai 2023

Date d'affichage :  
05 mai 2023

Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Pouvoirs : 01

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Sainte Euphémie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la mairie de Sainte Euphémie sous la présidence de Monsieur Didier ALBAN, Maire.

**Présents** : Mmes Nadine SAVIN, Muriel MUNCK, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Irène CHINOUNE, Sylvie PERMEZEL, Nathalie PINTO, Nicole PARDON, Mrs Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Cédric FIEF, Philippe RAVIX, Emmanuel GENIQUET, GIRONES Grégory, Lionel DESFARGES, Fabien FRECON, Christophe MOYNE.

**Absente** Alizée BRUNET

**Absents excusés** : Clémentine Borel, pouvoir à Didier ALBAN

**Secrétaire de séance** : Sylvie Permezel

Patricia Veyrat, secrétaire de mairie, assiste au conseil en application de l'Article L2121-15 du CGCT.

Questions diverses :

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023
2. Mutualisation / Commande publique – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau
3. MOBILITES - Fonds de concours de la CCDSV pour la réalisation d'infrastructures favorisant les mobilités durables concernant la création du cheminement mode actif sur la RD 28 F (route de Trévoux).
4. Modification du tableau des emplois.
5. Commission de contrôle des listes électorales
6. Compte rendu des commissions et syndicats
7. Questions diverses
8. Informations diverses

## **1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023.**

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **2. Mutualisation / Commande publique – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau**

Vu l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau, Monsieur le Maire expose au conseil que le groupement de commande pour l'achat de fournitures de bureau conclu le 30 septembre 2019 arrive à son terme.

Il propose que, dans la continuité du montage juridique initial, soit constitué, conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, un nouveau groupement de commandes entre la Communauté de Communes et ses communes membres, destiné à permettre l'achat de fournitures de bureau.

L'adhésion au groupement de la CCDSV comme de ses communes membres s'effectuera par la signature de la convention constitutive par une personne habilitée, après approbation du principe de cette adhésion par les assemblées délibérantes.

La convention prévoit notamment, outre la désignation de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en tant que coordonnateur, la passation d'un marché public de type accord-cadre à bons de commande tel que défini aux articles L. 2125-1, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique. Elle désigne également la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes comme étant compétente, le cas échéant, pour l'attribution des marchés passés par le groupement et détermine le montant de la participation financière de chaque membre pour l'indemnisation du coordonnateur (100 € par membre).

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Vu l'avis favorable du Bureau des adjoints réuni du 3/04/2023.

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe de constitution d'un groupement de commandes permettant l'achat de fournitures de bureau pour répondre au besoin des membres du groupement ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau, annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE Monsieur le Maire**, ou son représentant, à signer la convention de groupement.
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer, ladite convention intégrant la CCDSV comme coordonnateur du groupement
- **DIT** que les crédits résultant de l'exécution des contrats passés dans le cadre de ladite convention seront prévus aux budgets.

## **3. MOBILITES - Fonds de concours de la CCDSV pour la réalisation d'infrastructures favorisant les mobilités durables concernant la création du cheminement mode actif sur la RD 28 F (route de Trévoux).**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16 (V.),

Monsieur le Maire rappelle que la CCDSV est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis 2012. La CCDSV organise le transport sur son ressort territorial en partenariat avec les communes, les opérateurs et les collectivités voisines.

La Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 a renforcé les compétences des AOM. Dans ce contexte favorable, la CCDSV souhaite faire évoluer depuis 2020 son offre de transport en tenant compte des nouvelles mobilités. Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie, la CCDSV impulse de nombreuses actions en faveur des modes actifs.

En 2021, la CCDSV a décidé de réaliser un Schéma Directeur des Modes Actifs visant notamment à développer les infrastructures cyclables et les services associés.

En parallèle, depuis mars 2022, la CCDSV a lancé la conception d'un Plan de Mobilité Simplifié ayant comme principaux objectifs de répondre aux besoins des habitants, la réduction de l'usage de la voiture et le développement de modes de transport vertueux pour l'environnement.

Dans ce cadre et en cohérence avec les documents prospectifs et de planification, la CCDSV souhaite soutenir les communes dans le déploiement d'infrastructures de mobilité. La CCDSV propose aux communes un fonds de concours pour la création d'aménagements « mode actif ».

La commune de Sainte Euphémie réalise des travaux pour la création d'un cheminement « mode actif » sur la route de Trévoux (RD 28 F). Ce cheminement est réalisé en mutualisation avec la commune de Sainte Didier de Formans. Il permettra de rejoindre le futur collège « Jean Moulin » de Sainte Didier de Formans en sécurité

Ce projet est en cohérence avec le schéma des modes actifs de la CCDSV et présente un intérêt communautaire.

Ci – dessous le plan de financement. Ce plan de financement tient compte de la délégation de maîtrise d'ouvrage du département à la commune de Sainte Euphémie ainsi que la maîtrise d'ouvrage concernant la création des quais bus à la CCDSV.

Dépenses en € HT		Recette			Observations
		Organisme	Montant	%	
Etude faisabilité	1 980,00	Département	53 608,00	24%	Montant notifié
Moe TRAVAUX	14 850 €	Etat	45 981,00	21%	DETR- montant notifié
Levé topographique+ bornage	2 000 €	CCDSV	67 100,00	30,00%	Fond de concours
Travaux pour création Cheminement "mode actif"	202 486,20 €	Auto-financement	56 972,20	25,47%	
Élagage abattage arbres	2 345 €				
total	223 661,20 €		223 661,20		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée pour l'attribution d'un fond de concours à hauteur de 30% des travaux hors taxes réalisés soit 67 100 € pour la création d'un cheminement « mode actif » sur la RD 28 F (route de Trévoux) à Sainte Euphémie
- De dire que les crédits attribués à cette opération sont inscrits au budget primitif 2023 de la commune.

#### 4. Modification du tableau des emplois

Une réorganisation des emplois situés à l'école permet de mieux cerner les missions à réaliser et d'organiser le remplacement du poste restauration scolaire en cas d'absence. Le nombre d'heures de travail est identique.

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS – 08-2023**

Emploi / Fonctions	Temps de travail hebdomadaire	Nbre	Grade (s) ou cadre (s) d'emploi autorisés par le Conseil Municipal
<b>Service administratif</b>			
Secrétaire de Mairie	35h	1	Secrétaire de mairie ou rédacteur
Agent accueil et secrétariat	35 h	1	Adjoint administratif ou adjoint administratif principal
Agent de gestion comptable	17h50c	1	Adjoint Administratif ou Adjoint Administratif principal
<b>Service technique et sécurité</b>			
Agent d'entretien polyvalent (patrimoine bâti, voirie, espaces verts) Conducteur	35h	1	Adjoint technique ou adjoint technique principal
Agent d'entretien polyvalent (patrimoine bâti, voirie, espaces verts)	35h	1	Adjoint technique ou adjoint technique principal
Garde-champêtre	7h	1	Garde-champêtre chef ou Garde-champêtre chef principal
<b>Service scolaire</b>			
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	28h40c	1	ATSEM ( <i>soit 36h00 par semaine scolaire</i> )
Agent Polyvalent petite enfance Fonction d'ATSEM et entretien des locaux	30 h 71 c	1	Adjoint technique ou adjoint technique principal ( <i>soit 39 h par semaine scolaire</i> )
Agent de restauration scolaire et entretien des locaux.	29h96c	1	Adjoint technique ou adjoint technique principal ( <i>soit 38h par semaine scolaire</i> )
Agent de service en restauration scolaire et entretien locaux.	26 h 78 c	1	Adjoint technique ou adjoint technique principal ( <i>soit 34h00 par semaine scolaire</i> )

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents ou représentés décide à l'unanimité :

- De valider le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus
- De valider l'application de cette organisation au 1er aout 2023

## 6 - COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Conformément aux dispositions de l'article L-19 du code électoral, une commission de contrôle des listes électorales est constituée en début de mandat dans chaque commune.

Les membres de la commission de contrôle sont nommés pour une durée de 3 ans. La commission est chargée :

- De contrôler la régularité des listes électorales
- D'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire

Dans les communes de plus de 1000 habitants, dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges aux dernières élections municipales, la commission se compose de :

- 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire
- 2 conseillers municipaux de la liste minoritaire

Commission de Contrôle des listes électorales		
Ordre du tableau	Titulaires	Suppléants
Liste majoritaire	FIEF Cédric	BRUNET Alizée
Liste majoritaire	PINTO Nathalie	DESFARGES Lionel
Liste majoritaire	FRECON Fabien	PARDON Nicole
Liste minoritaire	CHINOUNE Irène	LESPINASSE Chantal
Liste minoritaire	MOYNE Christophe	

### 5. Compte rendu de commissions et syndicats

Commission vie locale : Nadine Savin

13 mai matinée pêche : Rendez-vous 8 H 45 devant la buvette. 27 enfants, 11 pêcheurs et 5 élus :  
Merci à tous les membres présents pour leur participation.

Lettre d'infos N°6, accès principalement sur le budget, merci à Cédric pour la mise en page.

Distribution autour du 13 mai.

CMJ (conseil municipal Jeunes) : présentation à l'école dans le mois de juin.

Forum des associations du 2 septembre, affiche réalisée.

Nettoyons la nature le 24 juin rendez-vous 9 H sous le préau de la salle des fêtes.

Merci à Isabelle pour la création de l'affiche qui a été transmise à l'école par Muriel, et intégrée dans la lettre d'info N°6.

CCDSV - Gilles Lemoine : commission culture et patrimoine

**Les journées européennes du patrimoine** dont le thème cette année est le patrimoine vivant ont été à l'ordre du jour.

L'association « Sainte Euphémie Tour et Patrimoine » participera le SAMEDI 16 après midi et le dimanche toute la journée avec un joueur d'orgue de barbarie (visite commentée du site de la Tour).

**La signalétique patrimoniale** - Charte commune à tout le territoire du pays d'Art et d'Histoire  
La CCDSV finance les études graphiques et la commune finance le reste. Une discussion est entamée sur le rapport financement entre CCDSV /Commune  
Ce sujet sera donc repris dans une prochaine commission.

**La présentation des villages** dans le carré patrimoine (Gazette) - Une stagiaire a été embauchée pour réaliser un travail de refonte de cette gazette. Chaque commune sera visitée par cette chargée de mission pour la mise à jour et l'actualisation des informations reprises dans ce support de communication.

**Petit patrimoine** - La croix de la botasse sera restaurée cette année.

#### Commission scolaire : Muriel Munck

##### PEGASE – Centre de loisirs

Cette année PEGASE propose aux ados un camp du 10/07 au 13/07 à la base de loisirs de Val Revermont (01). Les inscriptions seront du 22/05 au 16/06.

Pendant la semaine des vacances de Pâques, les petits sont allés visiter l' Aquarium de Lyon. Les grands ont visité le Palais de la Miniature.

L'assemblée générale de PEGASE se tiendra le 31 mai 2023.

#### Ecole

Les offres pour la fourniture des repas sont à remettre le 10 mai avant 12h00.

Une personne a été accueillie pour un stage d'immersion du 24/04 au 28/04. Cette personne a effectué ce stage avec nos agents.

Ce jour les élèves de CM2 se sont rendus au collège pour la visite traditionnelle avant leur arrivée en septembre.

La classe de CM2 a participé au rallye départemental de maths. La classe a été sélectionnée pour la finale début juin à Bourg en Bresse.

Le spectacle avec l'intervenant musique est prévu le 30 juin.

22 petits vont intégrer la PS à la rentrée de septembre 2023. Cette année, nous accueillons 2 enfants handicapés.

Les interventions 1<sup>er</sup> secours se sont bien déroulés. Les dernières interventions sont prévues les 16 et 23 juin 2023.

Les portes ouvertes à l'école sont prévues le 23 juin de 16h45 à 18h00.

#### CCDSV - Commission sport - Cédric Fief

Le 26 avril la commission sport de la CCDSV a visité le chantier du futur gymnase de Saint Didier de Formans. Les travaux sont bien avancés, il reste à réaliser les finitions et les vestiaires. La livraison du gymnase est prévue pour fin juin.

Le nouveau gymnase sera utilisé par les collégiens durant les heures d'écoles puis par des associations sportives pour les autres créneaux. L'affectation de ces créneaux est actuellement en cours d'étude.

2 salles sont présentes ; un terrain multisports et une salle consacrée aux activités telles que la gym, la danse et les arts martiaux. 4 vestiaires pour les joueurs et élèves ainsi que 2 vestiaires pour les arbitres complètent le bâtiment.

La commission a aussi visité l'emplacement du futur plateau sportif du collège. Celui-ci se trouvera à l'ouest du nouveau collège, sur une parcelle se trouvant de l'autre côté de la route, après une bande boisée.

La CCDSV ne sera pas propriétaire de ce terrain mais en location pour une durée minimum de 20 ans.

Initialement, le plateau sportif devait se trouver à côté du gymnase mais des contraintes environnementales n'ont pas permis ce projet. La construction du nouveau plateau sportif sur cette parcelle locative est le meilleur compromis. L'autre solution envisageable était de conserver l'actuel plateau et de réaliser les déplacements des élèves en bus ; une aberration écologique et économique.

#### SIEA

Obligation de bornes électriques pour tous les parkings supérieurs à 20 places et dépendants des bâtiments publics. Seules les bornes de recharge rapides sont rentables

#### CCDSV - COPIL PDMS (Plan de mobilité simplifié)

Le comité de pilotage final s'est tenu le 4 mai dernier et 5 axes stratégiques ont été identifiés et déclinés en 18 fiches actions.

- Renforcer les solutions de transports publics (Saonibus et transport scolaire)
- Développer les mobilités partagées et solidaires (covoiturage, autostop ...)
- Favoriser les mobilités actives par le déploiement de service (schéma directeurs des modes actifs – stationnement vélos sécurisé)
- Encourager la démobilité et informer sur l'offre mobilité (télétravail, développer les services de proximité)
- Encourager la mobilité auprès des acteurs économiques dans la réalisation d'un plan de mobilité

#### Actions sociales – CCDSV

La maison France Service, mise en service en juillet, s'enrichit de la permanence de 3 nouvelles entités à disposition du public :

- Mise en place de l'association « SAVE » spécialisée dans l'accompagnement des personnes victimes de violences – présente le premier lundi après-midi de chaque mois
- Mise en place d'une permanence de ORSAC Insertion en direction des personnes reconnues « travailleurs handicapés » et aux personnes fragilisées par des troubles psychiques et ou déficientes intellectuelles. Les missions sont l'aide au maintien dans l'emploi et la formation-présence 2 lundis après-midi par mois.
- Mise en place d'une permanence du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) dont les missions sont le suivi des personnes placés sous-main de justice la prévention de la récidive et l'insertion socio professionnelle – présence le 1, 3 et 4eme jeudi de chaque mois toute la journée.

## 6. Questions diverses

Interrogation sur le prochain passage du tour de France (CM). Nadine Savin explique que malgré notre insistance, le tour ne passera par Sainte Euphémie car son circuit est trop éloigné géographiquement de notre village.

Nous avons reçu Antonin Rolland qui publie un nouveau livre « Passe ton tour Tonin ». Une action est prévue à l'école à la rentrée de septembre 2024.

## 7. Informations diverses

### Etat de catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel du 03 avril dernier, paru au JO n° 0103 du 3 mai 2023, l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2022 a été reconnu pour Sainte Euphémie. Chaque sinistré dispose d'un délai d'un mois à compter du 3 mai 2023 pour se manifester auprès de leur assureur.

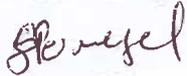
RSE : la RSE aura 100 ans en 2024. A cette occasion un film sera réalisé avec des prises de vues dans chaque commune dont Sainte Euphémie. Seuls les équipements publics sont concernés.

Le nouveau collège de Saint Didier de Formans continuera de s'appeler « collège Jean Moulin »

Réunion de l'équipe municipale le 6 juin à 19 h : révision du PLU : point sur l'avancement de ce dossier

Prochain conseil municipal : mardi 20 juin 19 h 15  
Commission urbanisme le 23/05 à 19h30

Le secrétaire de séance



Sylvie PERMEZEL



Le Maire



Didier ALBAN